

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 13 mars 2017, séance à laquelle assistaient M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, MM. les Conseillers Denis Ricard, Louis Ricard, Michel Ricard, Gaston Wolfe et Pascal Thuot, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h 04)

2017-03-01 Sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du
Adoption de conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
l'ordre
du jour

2017-03-02 Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du
Approbaton conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 13 février 2017, qui a
procès-verbal été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
13 février
2017

2017-03-03

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017
OMH DE SAINT-ALEXIS

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexis adoptées par le conseil d'administration de l'OMH le 8 février 2017, sont déposées à la table du conseil. Un montant de 2 851,00 \$ est inscrit à la section « Contribution municipale au déficit d'exploitation » comme prévisions. Sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexis pour l'exercice financier 2017 telles qu'elles ont été présentées.

2017-03-04

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES DE SAINT-ALEXIS
ACTIVITÉS RÉCURRENTES

ATTENDU la tenue depuis nombre d'années de l'activité des tirs de
tracteurs antiques de Saint-Alexis sur le territoire de cette
dernière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est fiduciaire pour l'événement
« Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis »;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu
par les membres du conseil municipal présents, que :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

- La Municipalité de Saint-Alexis demande une subvention de l'ordre de 2 000,00 \$ au fonds de soutien aux événements culturels et touristiques récurrents de la MRC de Montcalm;
- La Municipalité autorise M. Robert Perreault, maire et M. Rémy Lanoue, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexis à signer pour et au nom de ladite Municipalité les documents afférents à la demande de financement au fonds de soutien aux événements récurrents 2017.

2017-03-05

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Compensation de base aux municipalités

- ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 43 479,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;
- ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la municipalité et situés sur ses routes;
- ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- ATTENDU QUE l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par un vérificateur externe est intégrée à la production du rapport financier 2016, exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2017-03-06

**CAMP DE JOUR, ÉTÉ 2017
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES**

- ATTENDU QU' la Municipalité de Saint-Alexis s'est associée à la Municipalité de Saint-Jacques en tant que partenaire à la réalisation d'un camp de jour été depuis nombre d'années;
- ATTENDU l'adoption par la Municipalité de Saint-Jacques de la résolution portant le numéro 072-2017 à sa séance du 6 février 2017, à l'effet de demander à la Municipalité de Saint-Alexis son intention pour le Camp de jour, été 2017;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis informe la Municipalité de Saint-Jacques à l'effet qu'elle est en accord à participer au Camp de jour, été 2017, dont la contribution financière sera établie au prorata du nombre d'enfants participant audit camp de jour été.

2017-03-07

SOUSSIONS/ATTRIBUTION
OFFRES DE SERVICES POUR L'ARROSAGE
DE JARDINIÈRES ET DE PLATES-BANDES

ATTENDU QUE la demande d'offres de services pour différents travaux relatifs à l'arrosage de jardinières au nombre approximatif de 60, ainsi que l'arrosage de différentes plates-bandes situées sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions relatives aux travaux ci-avant mentionnés ont été ouvertes le lundi 13 mars 2017, à 11 heures;

ATTENDU QU' une (1) soumission a été déposée à la Municipalité dans le délai prévu, soit :

- Yukka, aménagements paysagers
48, rang Rivière Sud
Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

Le prix de la soumission étant au montant de 14 250,00 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Yukka aménagements paysagers;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le contrat relatif aux travaux d'arrosage de jardinières ainsi que l'arrosage de différentes plates-bandes situées sur le territoire de Saint-Alexis, soit accordé à Yukka aménagements paysagers du 48 rang Rivière Sud, Saint-Esprit, Québec, J0K 2L0, au montant de 14 250,00 \$ taxes incluses, le tout en référence à la demande de soumissions du 27 février 2017, ainsi qu'à la soumission datée du 10 mars 2017, présentée par Yukka aménagements paysagers, lesquels documents et présente résolution font foi du contrat;

ET QUE

- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier.

2017-03-08

AVIS DE MOTION – ABROGATION
ET REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 2007-209
« RÈGLEMENT SUR LES SOUPAPES DE SÛRETÉ »

M. le Conseiller Louis Ricard donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement relatif à l'abrogation du règlement n° 2007-209 en regard de l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard des immeubles desservis par le service d'égout municipal et au remplacement de celui-ci par le règlement numéro 2017-039 concernant l'obligation d'installer des appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout municipal.

La lecture dudit règlement sera dispensée lors de son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal.

2017-03-09

ASSOCIATION DE SOCCER
DE LA NOUVELLE ACADIE
AIDE FINANCIÈRE

Suite à la demande d'aide financière présentée par l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie, sous la signature de M. Stéphane Paré, trésorier. Ladite demande relative à un appui financier pour les différentes activités liées à la saison 2017 de soccer. Sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 2 000,00 \$ à ladite association.

2017-03-10

SCHEMA SÉCURITÉ INCENDIE
RAPPORT ANNUEL 2016

ATTENDU l'obligation législative à l'effet de produire annuellement un rapport en regard du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU la délégation par la Municipalité de Saint-Alexis à la MRC de Montcalm de la compétence relativement au domaine de la sécurité incendie;

ATTENDU la transmission par M. Éric Ducasse, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm du rapport annuel 2016 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- La Municipalité de Saint-Alexis accepte le dépôt du rapport 2016 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2017-03-11

RESCINDER RÉSOLUTION N° 2017-01-12

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la résolution portant le numéro 2017-01-17 adoptée par le conseil à sa séance du 9 janvier 2017 et ayant pour titre « Demande de financement, fonds de développement des territoires, MRC de Montcalm » soit rescindée.

2017-03-12

DEMANDE DE FINANCEMENT
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
MRC MONTCALM

- ATTENDU le projet collectif de l'aménagement d'une aire de repos et de détente sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis, soit l'aménagement d'un pavillon;
- ATTENDU QUE le projet ci-avant mentionné contribue plus particulièrement à prioriser l'action dite : « *valorisation du milieu de vie et population en santé* »;
- ATTENDU QUE l'aménagement d'un pavillon avec mobilier concorde très bien avec le plan de développement résidentiel de la Municipalité;
- ATTENDU QU' une somme approximative de 33 108 \$ est allouée pour la Municipalité de Saint-Alexis dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm 2015-2016 et 2016-2017;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - La Municipalité de Saint-Alexis présente une demande d'aide financière à la MRC de Montcalm disponible au Fonds de développement des territoires 2015-2016 et 2016-2017;
 - La Municipalité de Saint-Alexis demande à la MRC de Montcalm de lui réserver les crédits budgétaires disponibles à l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2015-2016 et 2016-2017 au montant 33 108 \$;
 - La Municipalité de Saint-Alexis confirme sa mise de fonds pour un montant de 18 892,00 \$ au projet d'aménagement d'un pavillon avec mobilier sur le territoire de ladite Municipalité;
 - La Municipalité de Saint-Alexis désigne M. Rémy Lanoue, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant de la Municipalité et l'autorise à présenter une demande de subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm;

- Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et la MRC de Montcalm et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

2017-03-13

AVRIL
MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU' en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de décréter que :

- Le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC
VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;
- La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles audit programme associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts et directives de changement;
- La Municipalité approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du formulaire de la demande d'aide financière au Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

■ Activités aéronautiques

- Jugement de la Cour Supérieure du Québec n° 200-36-002235-158 du 21 décembre 2016, confirmant que les municipalités n'ont aucune juridiction sur les activités aéronautiques, celles-ci relèvent de la compétence gouvernementale fédérale.

2017-03-15 Adoption des comptes Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés	18681,72 \$
Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal	<u>63907,80 \$</u>
	<u>82589,52 \$</u>

Comptes à payer

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	834,34 \$
DCA comptable agréé inc.	16901,33
DSA Transport inc.	5421,07
Entretien pays vert	1844,67
Excel-Air Réfrigération	1281,74
Fonds d'information sur le territoire	16,00
Groupe Ultima inc.	28441,00
Laboratoires Environex	276,29
Lanauco ltée	45,99
Les pétroles Joliette inc.	789,12
Les services Pro Bel	1557,91
M ^{me} Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	1698,86
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	1035,88
MRC de Montcalm	1544,00
Municipalité de Sainte-Julienne	6709,52
O. Coderre et fils ltée	1722,76
Petite Caisse A/S Rémy Lanoue	44,37
Photographie Christine	132,22
Réal Huot inc.	550,62
Serge Daigle, entrepreneur électricien	1167,14
Services STE Communication	588,44
Soudure et usinage Nortin inc.	32,87
Xerox Canada ltée	<u>202,42</u>
	<u>72838,56 \$</u>

2017-03-16 Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

Robert Perreault,
Maire

Rémy Lanoue,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
